



Annick GREMY

Mairie de GRIEGES

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le 22 AVR. 2022

ID : 001-210101796-20220419-202220-DE

Nombre de membres afférents au conseil municipal :	19
" " en exercice :	19
" " qui ont pris part à la délibération :	17
Date de la convocation :	12 avril 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRIEGES

SÉANCE du 19 AVRIL 2022
2022 /20

L'an deux mil vingt-deux et le dix-neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. Jean-Jacques BONNOT, M. Thierry CHARVET, M. Raymond CUERQ, Mme Ginette DESMARIS, M. Paul DURAND, Mme Marie-Claude FILET, Mme Elisabeth GARREAU, Mme Cindy HULEUX, M. Arnaud LAMPS, M. Christian LORIN, M. Hervé MANIGAND, Mme Lucienne MATHEY, M. Christian PACCOUD, Mme Annie SANDRIN, Mme Catherine SANJUAN, Mme Irène PALLOT

Excusé(e)s : Mme Fabienne MERLE, M. Frédéric BOUQUET

Mme Catherine SANJUAN a été élue secrétaire de séance

OBJET : Adhésion à l'association des Communes Forestières Auvergne-Rhône-Alpes (COFOR)

Mme le Maire présente la Fédération nationale des communes forestières et son réseau et fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt ;

Elle expose l'intérêt pour la commune de Grièges d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil de GRIEGES :

- DECIDE d'adhérer à l'association départementale des communes forestières de l'Ain et à la Fédération nationale et d'en respecter les statuts ;
- DE PAYER une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion ;
- CHARGE Mme le Maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion ;
- MANDATE celle-ci pour représenter la commune de Grièges auprès de ses instances (association de l'Ain et Fédération nationale).

Ainsi fait et délibéré en séance.

Le Maire,
Annick GREMY